

Nota :

Système Planimétrique rattaché en coordonnées R.G.F. 93 C.C. 46 TERIA
 Système Altimétrique rattaché en système NGF-IGN 1969 TERIA

Position INDICATIVE du parcellaire CADASTRAL après agrandissement GRAPHIQUE du cadastre et calage sur des POINTS "DURS" existants.

CE PARCELLAIRE CADASTRAL NE POURRA JAMAIS ETRE UTILISE
 COMME BASE D'IMPLANTATION DES BATIMENTS, PROSPECTS,...
 SEULE LA REALISATION D'UN BORNAGE CONTRADICTOIRE
 SUIVI D'UN PLAN ET PROCES-VERBAL SIGNE DE TOUTES
 LES PARTIES PERMETTRA DE FIXER LES LIMITES.

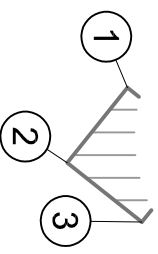
Limite bornée le 20 Novembre 2017

Relevé de l'état des lieux effectué le 17 Octobre 2017
 Bornage réalisé le 20 Novembre 2017
 Procès-verbal de Bornage n° 17 - 221 - 1

Annexe 4

Ref : 17-221-1

Echelle : 1/1500



Y = 5193.000

Y = 5192.850

Y = 5192.700

X = 1980.600

X = 1980.300

X = 1980.450

Y = 5192.700

Y = 5192.850

X = 1980.600

X = 1980.300

X = 1980.450

X = 1980.150